



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, le conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2025 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

**Membres en exercice : 60 – Présents : 38 – Votants : 46**

**Présents :**

Stéphanie BANOS, Jean-Pierre BOURLET, Luc CABOUSSIN, Pascal CAMUSET, André CAPMARTY, Alain CARRASCO, Gérard CARRASCO, Brice CHANTRE, Jean-Luc CHAPLOT, Jean-Pierre DELANNOY, Bruno DEMAEGLDT, Roger DENORMANDIE, Régis DE RYCK, Jean-Paul FENOT, Francis FLAMEY, Michel FORGET, Didier FRAPPAT, Jean-Claude GAUTRY, Fabrice GENON, Charles GODRON, Laurence GUERINOT, Stéphane GYARMATHY, Gérard JAMBUT, Xavier LAMOTTE, Christine LEMORE, Julien MASSET, Dominique MIRVAULT, Thierry MONDO, Joël PACHOT, Anastasia PODOROJNY, Daniel RAY, Corinne RIOTTE, Serge ROSSIÈRE-ROLLIN, Véronique SAMSON, Evelyne SIVANNE, Christophe VERBRUGGE, Laure VERRIER, Nadine VILLIERS

**Représentés :**

Jean-Louis CHAIGNEAU donne pouvoir à Fabrice GENON, Nadine DELATTRE donne pouvoir à Véronique SAMSON, Didier FENOUILLET donne pouvoir à Anastasia PODOROJNY, Geneviève JACSONT donne pouvoir à Alain CARRASCO, Sandrine SOSINSKI donne pouvoir à Charles GODRON

CHAINEAU Francis remplace CHARLES Sabine, FORET Sylvie remplace CHAUVIN Marc, LUCQUIN Gilles remplace POULAIN Michel

**Absents :**

Raphaël BEAULIEU, Florence BENOIT, Jean-Claude BORZUCKI, Martine FLON, Agnès GRANERO, Emric HERMANS, Julie LEFEBVRE, Cédric LESAGE, Carine LETERRIER, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Jean-Claude POTAGE, Gisèle RICHARD, Georges SOUCHAL

**Secrétaire de séance :** Laurence GUERINOT

**D 2025 6 10 Avis de la Communauté de communes Bassée-Montois sur les périmètres Délimités des Abords (PDA) des communes de Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Eglyny et Montigny-Lencoup**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le courrier du Président de la Communauté de communes Bassée Montois, en date du 13 octobre 2020, sollicitant Monsieur le Préfet pour la création de PDA sur le territoire, concomitamment à l'élaboration du PLUi-H Bassée Montois,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet, en date du 07 mai 2021, saisissant l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Seine et Marne pour la création de PDA sur le territoire de la Communauté de communes Bassée Montois,

Donne son accord et approuve les projets de Périmètres Délimités des Abords pour les communes de Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Egligny et Montigny-Lencoup,  
Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette mise en place.

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance**  
Laurence GUERINOT



**Le Président**  
Roger DENORMANDIE